

Bâtiments basse consommation: un marché en plein essor

www.eco-sapiens.com

developpementdurable

Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable espérait 2 000 logements BBC (bâtiments basse consommation) en 2009. Il en annonce 20 000 ! Tour d'horizon d'un marché qui a de beaux jours devant lui.

Plus claire que la Haute qualité environnementale (HQE), Habitat et Environnement, NF Logement, ou encore Qualitel, la certification BBC a la cote : en tout, 2 537 maisons et 18 660 appartements en projet de construction ont fait l'objet d'une demande auprès de l'association Effinergie cette année.

Les chiffres ont été divulgués ce mercredi 28 octobre par Jean-Louis Borloo, ministre du Développement durable, et son secrétaire d'Etat chargé du logement, Benoist Apparu.

Dans le secteur du bâtiment, c'est une petite révolution : en juin, [Effinergie](#) n'avait en effet enregistré que 7 300 projets BBC. Toutes les régions sont concernées, mais l'**Ile-de-France** est particulièrement engagée dans la basse consommation : elle compte à elle seule **40 % des futurs chantiers**. Selon le ministère, le label implique un surcoût de construction de 15 % (coût moyen de 1 450 euros hors taxe par m², hors foncier) qui pourra être ramené entre 5 et 10 % d'ici 2012 selon l'Ademe... et qui sera amorti en 15 ans maximum grâce aux économies d'énergie réalisées.

Comment expliquer un tel succès ?

L'attrait pour la norme BBC s'explique tout d'abord par la loi Grenelle de l'environnement 2 : dès le 1er janvier 2013, elle la rendra obligatoire pour les logements neufs. Pour les bâtiments publics et tertiaires, ce sera en 2010.

Ensuite, les pouvoirs publics ont multiplié les incitations financières : il existait déjà le doublement de l'éco-prêt à taux zéro pour toute acquisition d'un logement neuf. Un bonus de 20 000 euros vient désormais compléter le dispositif s'il s'agit d'un BBC.

La réduction d'impôt Scellier devrait par ailleurs être bientôt réservée aux constructions labélisées. Enfin, la ruée sur l'éco-PTZ (50 000 demandes en moins de six mois) explique en partie les progrès énergétique du bâtiment.

Le label BBC, c'est quoi ?

Il s'agit d'une norme officielle créée par l'arrêté du 8 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ». Le référentiel est établi par l'association Effinergie, chargée de la mise en œuvre de la labellisation.

Un logement certifié BBC ne doit pas dépasser 50 kWhEP/m²/an (kilowattheures d'énergie primaire par mètre

carré et par an). Le chauffage, la climatisation, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et la ventilation sont concernés. Cette exigence varie selon la région, ainsi que l'altitude du bâtiment.

Le label BBC a des équivalents en Europe : le label suisse [Minergie](#) ou l'allemand Passivhaus.